

les laboratoires Roussel-Uclaf qui ont conduit ces derniers à suspendre la fabrication de la pilule RU 486.

Algérie.

Elle exprime, le 12 octobre, son indignation devant la gravité de la répression en Algérie et les conditions de détention de centaines de jeunes.

Maroc.

A l'occasion du sommet franco-marocain, elle rappelle la détention de nombreux prisonniers d'opinions victimes de tortures dans les prisons marocaines.

1989

Libertés.

La LDH dénonce les appels au meurtre lancés contre Salman Rushdie.

Armée.

Elle demande que les libertés d'expression et d'association soient reconnues aux gendarmes et à l'ensemble des militaires, et que la compétence du médiateur de la République soit étendue à l'armée.

Droits sociaux.

Elle déplore le refus de la direction de Peugeot de négocier avec les travailleurs en grève de Mulhouse et de Sochaux, qui témoigne d'une incapacité à engager un vrai dialogue social dans l'entreprise.

Egalité.

Elle s'élève contre les discriminations faites par la Fédération française de basket entre les naturalisés et les autres Français.

Droits de l'enfant.

Elle se félicite de l'adoption par les Nations unies de la Déclaration internationale des droits de l'enfant, avec réserves sur certains articles.

Démocratie.

A l'occasion de l'élection de conseillers étrangers associés au conseil municipal de la commune de Cerizay, elle annonce en décembre la constitution d'un collectif rassemblant des organisations de nature et de sensibilité très diverses pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.



La bonne mémoire de Drancy

Yves Jouffa, président de la LDH de 1984 à 1991

D'après l'entretien avec Stephen Trombley pour l'émission « Envoyé spécial » du 6 octobre 1994 et les propos recueillis par Gilles Manceron et Gilles Morin pour H&L n° 103 (fév.-mars 1999), p. 48-49.

Lorsqu'il témoignait en 1997 au procès fait à Maurice Papon pour complicité de crime contre l'humanité, Yves Jouffa (1920-1999) a été odieusement diffamé par l'accusé qui l'a qualifié de « gardien de camp à Drancy »⁽¹⁾. Le récit de sa captivité fait un sort à ce mensonge.

J'habitais à l'époque avenue Ledru-Rollin, dans le 11^e arrondissement de Paris, ma famille s'était fait recenser et nous avions le tampon « Juif » sur notre carte d'identité. Le 20 août 1941, par un matin ensoleillé, deux policiers français sont venus nous chercher, mon père et moi. Je leur ai dit que, quelques mois auparavant, j'étais sous l'uniforme français⁽²⁾. J'ai ajouté que je préférais être à ma place qu'à la leur. Une fois dehors, le brigadier nous a demandé si nous avions nos cartes d'alimentation et m'a laissé aller seul les chercher. Il est clair qu'il a voulu me donner une chance. Mais pouvais-je fuir alors que mon père restait entre leurs mains ? Je suis revenu. Puis, de la mairie du 11^e, on nous a emmenés dans des bus jusqu'au camp de Drancy. En deux jours, nous nous sommes retrouvés près de cinq mille Juifs parisiens internés.

Les bâtiments étaient en construction, l'eau gelait les nuits d'hiver, les châlits étaient pleins de punaises, nous dormions à même les lattes de bois. Ce qui caractérise un camp de concentration, c'est la volonté d'amoindrir les individus : on vous tutoie, on vous donne peu à manger, on vous méprise. Un jour, j'ai rétorqué à un gendarme : « *Pourquoi me tutoyez-vous ?* » Il m'a envoyé une grande gifle, emmené au mitard et battu. J'avais 20 ans, j'étais licencié en droit et ils me nommèrent chef de chambre. Elle était composée pour moitié de juifs originaires d'Europe centrale et, pour l'autre, de juifs séfarades, des gens modestes, artisans, ouvriers tailleurs, casquettiers, âgés de 14 à 74 ans. La famine régnait, nous avions, pour sept personnes, par jour, un pain de deux livres, deux assiettes d'eau chaude où flottaient quelques rondelles de carotte ou de rutabaga, un breuvage infâme nommé café et deux morceaux de sucre. Mon père, qui avait faim comme les autres, me donnait chaque matin un de ses sucres. Au chef de chambre revenait la tâche du partage. J'ai confectionné une balance avec des bouts de bois, du carton et des ficelles pour ne pas donner plus à l'un

qu'à l'autre, les détenus auraient pu s'entretenir. Je donnais les miettes à tour de rôle aux malades, aux vieillards, aux infirmes.

Il y avait dans la chambrée un homme remarquable, François Lyon-Caen, avocat à la Cour de cassation, d'une vieille famille de juristes français. Il m'a dit que, même si les Allemands triomphaient, il ne quitterait pas son pays. Il y avait une cinquantaine d'avocats juifs parisiens, dont certains très célèbres. Parmi eux Pierre Masse, ancien ministre radical-socialiste, magnifique vieillard à la longue barbe blanche. Un jour, Dannecker, cet Allemand à demi-fou chargé de la police antijuive en France, qui inspectait parfois le camp et nous menaçait sans cesse avec son revolver, a réuni une demi-douzaine de « personnalités » internées. Il a demandé à Pierre Masse : « *Vous étiez sénateur, je crois ?* ». Il lui répondit, en le fixant droit dans les yeux : « *Mais je le suis encore !* »

Le commandant était un commissaire de police en retraite. En plus des chefs de chambrée et chefs d'escalier, il y avait un commandant interné du camp, un homme remarquable, le commandant Kohn, de l'Armée de l'air, qui avait gardé son uniforme bleu, sans décoration ni grade, à ma connaissance, un juif converti au protestantisme. Avec beaucoup de dignité, il intervenait auprès des autorités quand il y avait des incidents.

Nous étions gardés par deux brigades de la gendarmerie française. L'une était très répressive, antisémite, odieuse. Un maréchal des logis saisissait nos cigarettes pour les revendre au marché noir. Un lieutenant nous avait interdit de « *secouer [nos] puces au passage d'un officier français* »... Un autre officier nous obligeait à marcher en rasant les murs, à ramper. L'autre brigade était correcte et plutôt compatissante, passant des lettres aux familles, j'ai vu un jour un gendarme pleurer. Je me souviens qu'un jour, nous étions une vingtaine réunis pour un tournoi de bridge à l'invitation de Gaston Crémieux, un avocat très fin, cultivé, issu d'une grande famille juive française. Quand est entré un lieutenant de gendarmerie, il s'est désigné comme seul responsable. Le lieutenant lui a répondu : « *Maitre Crémieux, continuez, je suis venu féliciter l'un de*

(1) Accusation reprise d'un site Internet ouvertement négationniste de la Shoah.

(2) Mon régiment avait été démobilisé le 15 août 1940.



Yves Jouffa en 1941
(photo prise clandestinement
au début de sa détention
à Drancy)

© DR

vous. » Il a annoncé qu'on allait remettre à Théo Bernard, un autre avocat, la croix de guerre...

Il y avait des hommes décorés des deux guerres dont les familles vivaient en France depuis des siècles. Certains pensaient que le gouvernement de Pétain les ferait libérer. D'autres que les nouveaux immigrés étaient les responsables de leur situation. Chacun croyait appartenir à une catégorie qui lui permettrait d'être libéré. On a très vite retrouvé un avocat à la tête de chaque service - y compris la cuisine ! Les distinctions sociales se reproduisaient dans l'organisation du camp. Les artisans et les ouvriers juifs internés avaient une grande admiration pour ces avocats parisiens. Ils leur avaient fait une ovation, à leur arrivée.

Je me souviens de dizaines de morts de famine. Des hommes, après avoir considérablement maigri, étaient victimes d'œdèmes et se mettaient à gonfler. La dysenterie était généralisée, ce qui obligea les Allemands à autoriser les colis, par crainte d'une épidémie, en novembre 1941. J'ai vu un homme qui faisait 1,95 m et 120 kg, à son arrivée, fondre littéralement, et, lorsqu'il reçut son premier colis, dévorer un poulet entier avec les os et un camembert avec la boîte. J'ai cru qu'il n'y survivrait pas. Il survécut mais il mourut en déportation, comme tant d'autres...

Il y a eu des exécutions en représailles d'actions de la Résistance. Les Allemands sont venus chercher 53 soi-disant juifs communistes, pour compléter les exécutions promises lors de la fameuse « Affiche rouge ». Au total, 257 otages ont été prélevés au camp et fusillés. Leur très grande dignité en allant à la mort m'a profondément frappé.

La première déportation date de mars 1942. On nous disait qu'il s'agissait de convois vers des camps de travail où on était plus libres et mieux nourris. Certains se sont portés volontaires. La deuxième en juin. 800 jeunes juifs français sont partis en chantant la Marseillaise. En juillet 1942, ce fut

la rafle du Vel-d'Hiv qui se solda par 13 000 arrestations. Grâce à des indiscrétions, nous avons pu informer des camarades à l'extérieur de l'imminence d'une nouvelle rafle. Beaucoup d'hommes purent se cacher, mais nous ne pouvions imaginer qu'ils prendraient aussi les femmes et les enfants. Nous en avons vu arriver un grand nombre. J'ai vu des femmes, séparées de leur enfant à coups de baïonnette, qui devenaient folles. Certaines se sont suicidées dans les jours qui suivaient. C'est à cette époque que nous avons compris le sort qu'on réservait aux juifs déportés. Quand les déportés étaient des hommes jeunes et bien portants, la fiction des camps de travail était plausible, mais lorsque nous avons vu partir des trains entiers d'enfants, nous avons pris conscience de la volonté de destruction des juifs de France. J'ai vu de mes yeux un grand-frère de 6 ans traîner sa sœur de 4 ans et son petit frère de 2 ans dans les convois... C'était épouvantable. J'ai encore le souvenir de Dannecker, caressant un petit chien en surveillant le départ d'un convoi d'enfants. A partir de l'été 1942, il y eut trois déportations par semaine, chacun se demandait quand viendrait son tour. J'ai eu la chance de retrouver parmi les gardes du camp un de mes anciens condisciples du lycée Ledru-Rollin - qui deviendrait le lycée Jacques-Decour - et de la fac de droit, Maurice Lugan. Il a réagi en patriote, téléphonant régulièrement à ma mère. Il est entré ensuite à la rédaction du *Volontaire national*, à la Préfecture de police, et est intervenu pour qu'elle ne soit pas envoyée « travailler en Allemagne ». Je figurais sur la liste du second convoi de juin 1942. J'ai passé la nuit avec ceux qui sont partis, mais cet ami m'a fait retirer de la liste.

Il y avait de temps en temps des mises en liberté pour diverses raisons. Une fois, ce furent ceux qui avaient de la famille travaillant à l'Union générale des Israélites de France (Ugif), l'association autorisée que surveillaient étroitement les Allemands. C'est à cette occasion qu'un de mes amis, Jean Holschanski, a été libéré et parvint à faire libérer une centaine de membres de l'Ugif et de personnes de leurs familles. C'est lui qui a fait entrer ma mère comme lingère dans une école juive du 19^e arrondissement, et libérer mon père qui a ensuite travaillé comme payeur à l'Ugif. Quant à moi, j'ai été libéré, le 14 septembre 1942, à peu près en même temps que François Lyon-Caen, qui mourra ensuite en déportation. Environ 100 000 personnes ont été internées à Drancy de 1940 à 1944. Sur les 73 000 déportés « raciaux » depuis la France, il y eut 2 556 survivants à la Libération.

J'ai été avocat à la Cour de Paris, membre du Conseil de l'ordre, conseiller d'Etat, mais quand je passe à côté d'un uniforme de policier, j'éprouve toujours... une certaine émotion. ●

Bicentenaire de la Révolution.

Elle constitue, avec la Ligue de l'enseignement, les Comités liberté égalité fraternité 89 (Clef 89) qui publient, avec le journal *Le Monde*, *Le Monde de la Révolution*.

Liban.

Elle demande le retrait des troupes étrangères de ce pays et une action humanitaire.

Iran.

En faveur des prisonniers politiques en Iran, elle organise un rassemblement à Neauphle-le-Château, devant la maison où a résidé l'imam Khomeiny.

1990

Droits des femmes.

Dix ans après l'adoption de la loi autorisant l'IVG, la LDH s'associe aux manifestations d'inquiétude face à la volonté de certains députés de la remettre en cause.

Droits sociaux.

Solidaire des familles en quête d'un logement décent, elle réclame le respect du droit au logement.

Droit d'asile.

Elle s'étonne de la mesure d'expulsion prise à l'encontre de Pierre Mamboundou, dirigeant d'une formation d'opposition du Gabon.

Racisme.

A la suite des crimes perpétrés contre Saad Saoudi à La Ciotat, Saïd Mahnni et son frère Miloud à Saint-Florentin, et Majid Labdaoui à Roanne, elle appelle à manifester devant le ministère de la Justice.

Proche-Orient.

Elle renouvelle sa demande de la création d'un Etat palestinien et exprime sa solidarité avec les forces de paix en Israël.

Maroc.

Elle dénonce la répression qui a suivi, à Fez, la grève générale organisée par deux confédérations syndicales.

Afrique du Sud.

Elle salue la libération de Nelson Mandela.

1991

Droit d'asile.

Un réfugié marocain, Abdelmoumen Diouri,